

Séminaire d'éducation permanente pour les chargés de cours de services d'urgence

Responsable du cours :

Manitoba Emergency Services College – Programme des chargés de cours en services d'urgence

Clientèle cible :

Les chargés de cours actuels de services d'urgence de Niveau I **ou** de Niveau II (le terme actuel se réfère aux chargés de cours qui ont participé à une session d'éducation permanente ou qui ont été certifiés après janvier 1998).

Description du cours :

Durée : 8 heures

Le séminaire fournira aux chargés de cours une information mise à jour sur l'administration des cours et les techniques d'enseignement et leur fournira l'occasion de créer des réseaux avec les autres chargés de cours

Objectifs du cours :

On demandera aux candidats d'enseigner et de mettre en application certaines compétences des programmes médicaux ou de lutte contre les incendies

Cours préalables :

- Chargé de cours des services d'urgence Niveau I NFPA 1041 **ou**
- Chargé de cours des services d'urgence Niveau II NFPA 1041

Genre de formation :

En classe et exercices pratiques d'enseignement

Taille de la classe :

Minimum 8, maximum 40

Emplacement du cours :

Manitoba Emergency Services College.

Disponibilité du cours :

Veillez vous référer au calendrier de formation du Manitoba Emergency Services College, disponible par le biais du Bureau du commissaire aux incendies (sans frais au 1-888-253-1488) et en ligne au http://www.firecomm.gov.mb.ca/mesc_calendar.html.

Frais :

Les frais de ce cours sont de 150 \$ (chèque à l'ordre du ministre des Finances)

Point d'accès :

Bureau du commissaire aux incendies
Manitoba Emergency Services College
1601 VanHorne Avenue East
Brandon, MB R7A 7K2
Tél. : 204-726-6855
Télécopieur : 204-726-6847
Sans frais : 1-888-253-1488
Courriel : emerserv@govmb.ca
Formulaire de demande :
<http://www.firecomm.gov.mb.ca/graphics/ApplicationForm.pdf>

Commentaires additionnels :

- On remettra un Certificat aux candidats qui auront réussi le cours. **La présence assidue est obligatoire pour la réussite du cours.**
- Les candidats au programme de prévention des incendies doivent apporter leurs propres vêtements protecteurs
- ***Tous les chargés de cours des services d'urgence doivent participer à un séminaire d'éducation permanente des chargés de cours des services d'urgence et enseigner un minimum de 30 heures tous les trois ans pour conserver leur statut de chargé de cours des services d'urgence***